

Décision n° 2024-1010
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 26 avril 2024
abrogeant une autorisation d’utilisation de fréquences radioélectriques
à la société DRW NX UK LTD
pour un réseau indépendant du service fixe
sur le territoire national

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-0744 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 19 avril 2021 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société DRW NX UK LTD pour un réseau indépendant du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2021-0977 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 12 mai 2021 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société DRW NX UK LTD pour un réseau indépendant du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2021-0978 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 12 mai 2021 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société DRW NX UK LTD pour un réseau indépendant du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2021-0979 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 12 mai 2021 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société DRW NX UK LTD pour un réseau indépendant du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2021-0980 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 12 mai 2021 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société DRW NX UK LTD pour un réseau indépendant du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2021-0981 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 12 mai 2021 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société DRW NX UK LTD pour un réseau indépendant du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2021-0982 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 12 mai 2021 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société DRW NX UK LTD pour un réseau indépendant du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2021-0987 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 12 mai 2021 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société DRW NX UK LTD pour un réseau indépendant du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2021-0988 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 12 mai 2021 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société DRW NX UK LTD pour un réseau indépendant du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2021-0989 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 12 mai 2021 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société DRW NX UK LTD pour un réseau indépendant du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2021-1163 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 3 juin 2021 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société DRW NX UK LTD pour un réseau indépendant du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2022-1631 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 1er août 2022 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société DRW NX UK LTD pour un réseau indépendant du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu la demande par voie électronique de la société DRW NX UK LTD, reçue le 23 avril 2024 ;

Décide :

Article 1. Les liaisons suivantes attribuées par les décisions susvisées sont supprimées à compter de la date de la présente décision :

- Liaison RI006797 attribuée par la décision n° 2021-0977 en date du 12 mai 2021
- Liaison RI006801 attribuée par la décision n° 2021-0979 en date du 12 mai 2021
- Liaison RI006803 attribuée par la décision n° 2021-0981 en date du 12 mai 2021
- Liaison RI006804 attribuée par la décision n° 2021-0982 en date du 12 mai 2021
- Liaison RI006813 attribuée par la décision n° 2021-0987 en date du 12 mai 2021
- Liaison RI006814 attribuée par la décision n° 2021-0988 en date du 12 mai 2021
- Liaison RI006815 attribuée par la décision n° 2021-0989 en date du 12 mai 2021
- Liaison RI006818 attribuée par la décision n° 2021-0978 en date du 12 mai 2021
- Liaison RI006822 attribuée par la décision n° 2021-0980 en date du 12 mai 2021
- Liaison RI006823 attribuée par la décision n° 2021-0981 en date du 12 mai 2021
- Liaison RI006824 attribuée par la décision n° 2021-0982 en date du 12 mai 2021
- Liaison RI006924 attribuée par la décision n° 2022-1631 en date du 1er août 2022
- Liaison RI006925 attribuée par la décision n° 2022-1631 en date du 1er août 2022
- Liaison TTFG421 attribuée par la décision n° 2021-0744 en date du 19 avril 2021
- Liaison TTFG435 attribuée par la décision n° 2021-1163 en date du 3 juin 2021
- Liaison TTFG436 attribuée par la décision n° 2021-1163 en date du 3 juin 2021

Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, à la société DRW NX UK LTD.

Fait à Paris, le 26 avril 2024,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences